



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 71/18

Objet

Convention dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville »

Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

Rapporteur :

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseil Communautaire

19 juin 2018

Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57

Nombre de procurations : 17

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 13 juin 2018

Date de publication : 27 juin 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JM Mignot, P. Verne, C. Crétet, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriat, R. Curly.

Le programme « Action Cœur de Ville » a été présenté le 14 décembre 2017 par le 1^{er} Ministre à l'occasion de la deuxième conférence nationale des territoires. Il s'agit d'une démarche pluriannuelle en faveur de la revitalisation des centres-villes des agglomérations de taille moyenne visant à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes en mobilisant les moyens de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de territoire portés par les communes centres, avec leurs intercommunalités.

Piloté par le Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MÉZARD, il concerne 222 villes ou binômes de villes sélectionnés le 26 mars 2018, sur proposition du Ministre, par le Comité National de Pilotage.

Pour assurer cette revitalisation, le projet devra traiter des différentes problématiques et enjeux suivants :

- Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Axe 5 : fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires : plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1Md€ de la Caisse des Dépôts et Consignations en fonds propres, 700M€ en prêts, 1.5 M€ d'Action Logement et 1.2 M€ de l'Agence Nationale de l'Habitat. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

Le 6 avril dernier, le Ministre de la Cohésion des Territoires a notifié à la Ville de Dole sa sélection parmi les 222 villes éligibles au programme « Action Cœur de Ville ». Le Maire de Dole et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont conjointement confirmé le 15 mai 2018 leur accord pour participer à ce programme.

Un comité de projet à l'échelon local doit être installé : ce comité est l'instance opérationnelle du programme. Il assure le suivi des démarches locales, arrête la rédaction de la convention pluriannuelle et de ses avenants ayant recueilli préalablement la validation préalable du comité régional, suit l'avancement de cette dernière, en rend compte au comité régional, organise la communication et la valorisation du projet auprès des habitants et acteurs du territoire.

Afin de lancer les premières actions et débloquer les premiers crédits dès 2018, il est prévu la signature d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'Etat et les différents partenaires financiers nationaux, et éventuellement d'autres partenaires publics et privés, pour une durée d'engagement jusqu'à fin 2022 reprenant notamment les cinq axes thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention cadre pluriannuelle, ses avenants et tout autre document y afférent.

Fait à Dole,
Le 19 juin 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Ville de Dole
- Préfecture du Jura
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Action Logement
- ANAH
- ANRU
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Départemental du Jura
- Grand Dole Habitat
- SPL Grand Dole Développement 39
- SPL Hello Dole
- Office de commerce
- Initiative Dole Territoires
- DDT du Jura